

# Un tutorat : pour qui ? pourquoi ?

## En quoi consiste le tutorat ?

- Le tutorat est un mécanisme de **soutien à l'écriture ou au développement d'un projet**. Il s'agit, plus précisément, d'une possibilité, pour l'auteur d'être accompagné par un scénariste professionnel au travers d'une série d'échanges qui viseront à identifier les éventuelles difficultés du projet et à donner des pistes pour la suite du travail.
- Concrètement, le tuteur et l'auteur se rencontrent un certain nombre d'heures (entre 9 heures minimum - soit par exemple 3 x 3 heures - et 24 heures maximum - soit par exemple 4 x 6 heures).
- Le tuteur rédige une note de lecture qu'il remet à l'auteur.

## Qui peut bénéficier d'un tutorat ?

Le tutorat est une aide proposée aux auteurs et/ou aux producteurs de **projets documentaires soutenus à l'écriture ou au développement par la Commission du Cinéma**.

## Qui est tuteur ?

- Pour être tuteur d'un **documentaire**, le tuteur doit attester d'une expérience professionnelle en étant l'auteur principal de l'écriture d'au moins 2 documentaires portés à l'écran.
- Il a aussi une expérience de lecture de scénarios (à travers un travail mené soit dans une école de cinéma soit dans plusieurs ateliers d'écriture).
- Une liste de tuteurs est proposée aux auteurs.

## Quel est le statut du tuteur ?

Le tuteur est assimilé à un script doctor. Il n'écrit ni scènes ni dialogues et ne peut revendiquer de droits d'auteurs. Il rédige des notes qui déterminent, après lecture et discussion avec l'auteur, les failles du scénario et les pistes pour y remédier. Il est crédité au générique final en tant que consultant, expert ou script doctor.

## Quelles sont les étapes de travail et quelle est la rémunération du tuteur ?

- Sur base de la notification écrite lui signifiant l'octroi de l'aide à l'écriture ou au développement, l'auteur ou le producteur prend contact avec l'Administration pour faire part de son intention de faire appel à un tuteur.
- **Les aides au tutorat sont octroyées dans les limites budgétaires du Centre du Cinéma. Il est donc indispensable de contacter l'Administration préalablement à toute démarche auprès d'un tuteur pressenti.**
- L'auteur ou le producteur propose un tuteur dont le nom figure sur la liste ci-dessous ou un tuteur de son choix.
- S'il s'agit d'un tuteur ne figurant pas sur la liste de la Commission, l'Administration valide le choix du tuteur dont l'expérience professionnelle doit correspondre à la définition mentionnée ci-dessus (cf. « Qui est tuteur ? »).
- Le tuteur pressenti informe l'Administration de son accord pour prester le tutorat pour lequel il a été sollicité.
- L'Administration adresse au tuteur un courrier pour une demande de prestation de tutorat qui détaille la procédure à suivre, à savoir :
  - Après un premier entretien avec l'auteur, le tuteur est tenu de transmettre à l'Administration une note de lecture et un programme de travail ainsi qu'une déclaration de créances.
  - Le montant forfaitaire de 1.500 € est liquidé en une tranche après approbation des documents.
  - Au terme de la prestation, le tuteur est tenu de remettre à l'Administration un rapport d'activités final ainsi qu'une attestation de clôture signée par l'auteur ou le producteur pour confirmer que le travail a bien été effectué.

## Liste des tuteurs

Yaël André  
Raphaël Balboni  
Christophe Beaujean  
Marta Bergman  
Aurélien Bodinaux  
Gabrielle Borile  
Antoine Bours  
Laurent Brandenbourger  
Fred Castadot  
Matthieu de Braconnier  
Philippe de Pierpont  
Gilles de Voghel  
Laurent Denis  
Luc Dellisse  
Anouchka Dewarichet  
Marc Didden  
Martine Doyen  
Francis Dujardin  
Frédéric Dumont  
Beatriz Flores Silva  
Matthieu Frances  
Jean-Luc Goossens  
Rémi Hatzfeld  
Luc Jabon  
Luc Janssen  
Charlotte Joulia  
Jasna Krajinovic  
Serge Kribus

David Lambert  
Jérôme Le Maire  
Gregory Lecocq  
Anne Levy-Morelle  
Maarten Loix  
Miguel Machalski  
Valérie Magis  
Guillaume Malandrin  
Stéphane Malandrin  
Annabelle Perrichon  
François Pirot  
Alexe Poukine  
Inès Rabadan  
Ronnie Ramirez  
Pierre-Paul Renders  
Isabelle Rey  
Yves Ringer  
Sarah Schenckel  
Guillaume Senez  
Ann Sirot  
Laurent Van Lancker  
Olivier Van Malderghem  
Thomas van Zuylen  
Xavier Vaire  
François Verjans  
Micha Wald  
Isabelle Willems  
Christopher Yates  
Carine Zimmerlin

**Contact** : Véronique Pacco (mail: [veronique.pacco@cfwb.be](mailto:veronique.pacco@cfwb.be) - tel: 02 413 33 42)